

SCIC SAS Centrales villageoises – Lucioles Énergies

Assemblée générale ordinaire annuelle

25 avril 2025

Salle du Penher – Auray

Compte-rendu

L'Assemblée générale est ouverte à 19h40 par le Président, Marc Lipinski.

68 personnes sont présentes ou représentées, le quorum de 20% des 219 sociétaires (44) est atteint et l'Assemblée peut se tenir et délibérer régulièrement.

Jean-François Bailleul est désigné secrétaire de séance, Armelle Baranger et Martine Gilles comme assesseures.

1. Rapport de gestion 2024

Le Président expose les points principaux de l'activité déployée par la coopérative au cours de l'année 2024.

La coopérative peut se satisfaire d'une production électrique conforme aux prévisions sur les trois centrales en fonctionnement, même si la météo n'a pas été formidable pendant l'été. Au total, en cumulé depuis le raccordement de la première centrale à Locoal-Mendon, la coopérative a injecté dans le réseau plus de 400 MWh. En 2024, ensemble, les trois centrales ont produit 88 454 kWh, soit la consommation annuelle moyenne chauffage compris de 40 habitants pour 219 sociétaires (5 sociétaires financent la consommation annuelle d'un habitant du territoire) . Un troisième achat groupé de kits photovoltaïques a été organisé en 2024 suite à une réunion publique tenue à Pluvigner. Une douzaine de commandes ont été passées auprès de notre coopérative partenaire Solarcoop. L'ensemble des modules désormais installés chez des particuliers suite à nos achats groupés en 2022, 2023 et 2024 fournissent l'équivalent de la puissance développée par l'une ou l'autre de nos trois centrales photovoltaïques en fonctionnement. Si ces chiffres restent modestes, il est intéressant de les contextualiser dans le réseau des Centrales Villageoises dont Lucioles Énergies est une composante. Par exemple en juillet et août 2024, les 47 centrales villageoises ont pu produire ensemble plus de 1,5 GWh par mois.

Une convention d'occupation de la toiture de l'école Joseph Rollo a été signée en juin avec Diane Hingray, maire de la ville de Pluvigner. La centrale installée à l'automne par notre sociétaire, LTE, n'a pas encore pu être mise en service en raison de délais dans la programmation et la réalisation des travaux de raccordement électrique par Enedis. A Étrel, c'est le cinéma qui a été équipé d'une centrale photovoltaïque qu'Enedis n'a raccordée au réseau qu'en avril 2025. Pour cette quatrième

centrale désormais opérationnelle, entre la signature de la convention de mise à disposition de la toiture par la mairie d'Étel et le raccordement, plus de trois ans se sont écoulés en raison en particulier des multiples retards accumulés dans la réalisation des travaux de rénovation globale du cinéma.

Au 31 décembre 2024, le nombre de sociétaires a atteint 219 contre 202 fin 2023 en croissance donc, même si deux sociétaires ont quitté la coopérative, conformément à leurs demandes exprimées en 2023. A noter que la ville de Pluvigner a souscrit pour huit parts sociales, une à raison de chaque millier d'habitants. C'est la cinquième collectivité à rejoindre la coopérative après les villes d'Auray, de Locoal-Mendon et d'Étel et la communauté de communes Aqta.

Suivant les décisions prises par l'Assemblée générale de 2024, un appel à prêts sur compte courant d'associé e a été lancé en juin auprès des sociétaires pour le financement des quatrième et cinquième centrales. Seize d'entre elles et eux ont répondu positivement, prêtant ensemble 64 000 euros à la coopérative pour des périodes choisies de cinq, de sept ou de dix ans. Chaque prêt sera rémunéré au taux fixe brut de 3% versés en fin d'année civile, le capital des prêts étant remboursable à échéance. C'est ainsi que ces deux investissements (Pluvigner et Étel) seront financés entièrement sans nouvel appel à prêt bancaire.

La discussion qui s'engage permet à quelques personnes présentes d'exprimer leurs points de vue largement positifs sur ce rapport d'activité. En particulier, deux nouveaux sociétaires résidents de Pluvigner expriment leur satisfaction des achats de kits effectués après la réunion publique dans leur ville. Imposer d'être sociétaire de la coopérative pour prendre part à une commande groupée ne semble pas constituer un frein.

La résolution N°1 est ensuite présentée au vote de l'assemblée.

Après présentation, exposé et discussion du rapport de gestion, il est demandé à l'Assemblée générale de donner quitus au Président et aux membres du Conseil de gestion.

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Pour : **68**, dont :

sociétaires de catégorie 1 : **0**

sociétaires de catégorie 2 : **2**

sociétaires de catégorie 3 : **66**

L'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserves au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé ainsi qu'aux membres du Conseil de gestion.

2. Bilan comptable 2024

Les comptes de l'année 2024 préparés par le cabinet BPA-Gecorin sont présentés conjointement par Marc Lipinski et Aymeric Belloir.

Le chiffre d'affaire provenant presque exclusivement de la vente de la production électrique a atteint 11 097 euros contre 11 029 euros en 2023. Les charges d'exploitation, 8123 euros, incluaient 4 927 euros d'amortissements et 3 057 euros d'achats et charges externes, en forte diminution par rapport aux 14 889 euros de 2023 qui comportait trois mois de frais salariaux et les frais de la révision coopérative obligatoire tous les cinq ans. Le résultat net de l'exercice 2024 est positif de 3 034 euros, à l'opposé du résultat net négatif de 3 860 euros en 2023. Au total, une fois les charges et les produits financiers pris en compte, le résultat 2024 est bénéficiaire de 1792 euros contre un déficit de 4 405 euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, la coopérative avait 62 285 euros en trésorerie, en augmentation de 19 349 euros par rapport à fin 2023.

L'assistance ayant obtenu les réponses qu'elle souhaitait, la résolution N°2 est soumise au vote de l'Assemblée de l'année 2024.

Après présentation, exposé et discussion, l'Assemblée générale approuve le bilan comptable de l'année 2024.

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Pour : **68**, dont :

sociétaires de catégorie 1 : **0**

sociétaires de catégorie 2 : **2**

sociétaires de catégorie 3 : **66**

3. Affectation du résultat

Après une courte discussion sur l'idée d'affecter une petite part du bénéfice aux sociétaires sous forme de dividende, la résolution N° 3 est mise au vote.

L'exercice clos le 31/12/2024 fait ressortir un résultat net positif de 1 792 euros qui confirme la bonne santé financière de la coopérative. Il est proposé d'affecter:

- **15% de ce résultat, soit 268,80 €, à la réserve légale, conformément au régime fiscal des coopératives;**
- **tout le reste du résultat net, soit 1 523,20 €, aux réserves impartageables.**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Pour : **66** , dont :

sociétaires de catégorie 1 : **0**

sociétaires de catégorie 2 : **2**

sociétaires de catégorie 3 : **66**

4. Perspectives 2025 – Budget prévisionnel

Marc Lipinski rappelle ensuite les raccordements prévus en 2025 à Étel et Pluvigner. Celle d'Étel a effectivement été mise en service le 10 avril 2025. Celle de Pluvigner attend encore qu'Enedis effectue les travaux de raccordement prévus.

A Auray, un projet d'équipement photovoltaïque sur la cuisine municipale dont les travaux de construction ont débuté reste d'actualité. C'est d'ailleurs ce que la maire d'Auray, Claire Masson, venue en personne saluer les sociétaires a confirmé en exposant le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux. Elle a précisé que conformément au code des marchés publics, la ville émettrait un appel à manifestation d'intérêt comprenant une partie animation auquel la coopérative pourra répondre.

Les contacts avec la communauté de commune AQTA doivent encore se renforcer, surtout en ce qui concerne les équipements photovoltaïques des entreprises, un sujet porté par le service Climat/Énergies d'AQTA.

Un processus de cession à Enercoop Bretagne de l'électricité produite à Étel sur un bâtiment des Services techniques et à Nostang sur la menuiserie Sanséau, est proposé au vote des sociétaires.

Pour continuer de faire croître le sociétariat, de nouvelles réunions publiques pourront être organisées et un quatrième achat groupé de kits photovoltaïques proposé.

Parmi les autres réflexions à mettre en place en 2025 : est-il possible d'augmenter la valeur des parts sociales pour tenir (un peu) compte de l'inflation ?

Quant au budget prévisionnel 2025, il devrait se révéler nettement positif avec des productions électriques en croissance et des charges à peu près stables tant que la coopérative n'a pas de dépenses salariales ou de sous-traitance.

La possibilité de mettre en place de l'autoconsommation collective (ACC) occupe ensuite une grande part de la discussion. Le conseil de gestion suggère qu'une ACC soit proposée aux sociétaires à partir de la production électrique d'une ou des deux centrales opérationnelles à Étel. Dans une consultation tout-à-fait informelle, la très grande majorité des sociétaires présents à l'assemblée s'y déclare favorable.

Trois résolutions sont ensuite soumises au vote de l'assemblée.

Résolution N°4

Après exposé et discussion, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les orientations générales proposées par le Conseil de gestion de la coopérative.

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : **68** , dont : sociétaires de catégorie 1 : **0**
 sociétaires de catégorie 2 : **2**
 sociétaires de catégorie 3 : **66**

L'Assemblée générale approuve les orientations générales proposées par le Conseil de gestion.

Résolution N°5

Après exposé et discussion, il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la cession des productions électriques de deux centrales photovoltaïques de EDF-OA à la coopérative Enercoop.

Contre : **0**
Abstentions : **0**
Pour : **68**, dont : sociétaires de catégorie 1 : **0**
 sociétaires de catégorie 2 : **2**
 sociétaires de catégorie 3 : **66**

L'assemblée générale approuve la cession de deux productions électriques de deux centrales photovoltaïques de EDF-OA à la coopérative Enercoop.

Résolution N°6

Après exposé et discussion, il est demandé à l'Assemblée de donner son aval au Conseil de gestion d'engager une réflexion sur des hypothèses de répartition des résultats nets comptables positifs dans les années à venir.

Contre : **0**
Abstentions : **0**
Pour : **68**, dont : sociétaires de catégorie 1 : **0**
 sociétaires de catégorie 2 : **2**
 sociétaires de catégorie 3 : **66**

L'Assemblée donne son aval à la proposition du Conseil de gestion d'engager une réflexion sur des hypothèses de répartition des résultats nets comptables positifs dans les années à venir. L'avancée de cette réflexion sera présentée et discutée lors de l'Assemblée générale ordinaire 2026.

5. Élections au Conseil de gestion

Six membres du conseil de gestion sont sortants : Armelle Baranger, Aymeric Belloir, Renaud Beucher, Martine Gilles, Jacques Laurent, Marc Lipinski. Huit postes sont disponibles. Six candidats et candidates se présentent aux suffrages des sociétaires : cinq pour renouveler leur mandat, Armelle Baranger, Renaud Beucher, Martine Gilles, Jacques Laurent et Marc Lipinski, et Elise Papillon pour un premier mandat. Ils et elles sont élus à l'unanimité à mains levées par dérogation aux statuts et avec l'accord de l'assemblée générale.

Le nouveau Conseil de gestion se réunira pour la première fois le mardi 6 mai 2025. Il est désormais constitué de :

Jean-François Bailleul, Armelle Baranger, Renaud Beucher, David Bézier, Michel Bosdevesy, Stéphane Courtel, Martine Gilles, Jacques Laurent, Marc Lipinski, Benoît Martin-Gousset, Elise Papillon, Aurélie Rio et Guillaume Salaün.

6. Questions diverses

Un appel à compétences étant lancé par la présidence, plusieurs personnes indiquent qu'elles peuvent intervenir dans le domaine de l'animation auprès des enfants, dans des travaux de secrétariat, pour faire le lien avec la presse locale ou contribuer à organiser une réunion publique localement.

Une suggestion est faite que sur chaque bâtiment équipé en modules photovoltaïques par la coopérative, une plaque signalétique soit posée pour expliquer les objectifs poursuivis.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est clôturée à 22h20.

Certifié conforme à la teneur des débats :

Le Président
Marc Lipinski

Le secrétaire
Jean-François Bailleul

Armelle Baranger
Assesseure

Martine Gilles
Assesseure